

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

Le développement de l'épidémie de coronavirus¹ m'amène à prendre de nouvelles mesures qui reprennent et complètent celles qui ont été déjà diffusées à toutes les paroisses, ainsi que mon communiqué du lundi 9 mars 2020, qui invitent à réfléchir à des manières différentes de vivre notre foi en période de crise.

L'obéissance aux consignes données par les autorités publiques n'est pas optionnelle pour un chrétien : saint Pierre et saint Paul eux-mêmes en ont fait le conseil, pressant aux premiers Chrétiens (Romains 13, 1). Croire que la prière nous protège de la propagation d'un virus serait irresponsable et même gravement fautif, si, en ne nous protégeant pas nous-mêmes, nous devenions des facteurs de propagation de la maladie.

J'appelle donc l'ensemble des diocésains, en même temps qu'à une prière fervente pour les malades et les soignants, à appliquer de manière sérieuse les présentes consignes².

1. Maintien des célébrations liturgiques et des réunions pastorales

• On se conformera en premier lieu aux consignes des autorités publiques, qui sont données à l'échelle du pays, d'un département, voire d'une commune.

Selon les cas, les rassemblements de plus de 100 personnes sont prohibés³ (ce qui est actuellement le cas au niveau national) ou de 50 personnes⁴ (cas actuellement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).

• Avant de décider du maintien ou du non-maintien d'une célébration ou d'une réunion pastorale, on discernera en mettant en œuvre différents critères :

¹ A la date du vendredi 13 mars 2020 à 17h00, 910 personnes ont été testées positives au COVID-19 dans la région « Grand-Est », dont 219 cas dans le Bas-Rhin (soit 62 de plus que la veille) et 463 cas dans le Haut-Rhin (71 de plus que la veille). Ce vendredi 13 mars 2020, le total des décès se monte à 21 pour le « Grand-Est ». L'âge des personnes décédées depuis le 11 mars était de 73 ans, 79 ans, 81 ans, 84 ans (2 personnes), 85 ans (2 personnes), 87 ans (2 personnes, 92 ans, 93 ans et 95 ans. Le virus circule désormais activement dans les deux départements alsaciens (article des DNA du samedi 14 mars 2020).

² La manière sérieuse d'appliquer les présentes consignes consiste à **discerner ensemble** des modalités pratiques adaptées à chaque église et à chaque situation pastorale (Vincent Marie Meyer).

³ Edouard PHILIPPE, premier ministre, déclaration au journal télévisé de 13h00, du vendredi 13 mars 2020. Le terme « prohibé » signifie « interdit, « défendu », « illégal », « verboten » en allemand...

⁴ Pour le Bas-Rhin, Madame le Préfet Josiane CHEVALIER a pris la décision suivante en date du vendredi 13 mars 2020 au matin : « Tous les rassemblements et activités pouvant réunir simultanément plus de 50 personnes en milieu clos et ouvert, de quelque nature que ce soit, sont interdites jusqu'à nouvel ordre ».

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

Le groupe est-il composé de personnes (prêtres, agents pastoraux...) dont la contamination collective paralyserait toute pastorale dans un doyenné, une zone ou le diocèse ?

L'annulation⁵ aurait-elle des conséquences financières pour des tiers (location de salles, de bus, traiteur) et doit-elle respecter un délai minimum vis-à-vis d'eux ?

L'activité peut-elle être facilement reportée⁶ ?

• Dans le cas où le non-maintien serait décidé, on évitera les annulations pures et simples⁷.

On cherchera les solutions de report ou de simplification (une journée au lieu d'un week-end)⁸.

On utilisera les moyens modernes de communication à distance⁹...

*En vertu de ces critères, la **journée diocésaine des coopérateurs** prévue le **mardi 24 mars 2020** est reportée à l'automne¹⁰.*

*Pour ce qui est de la **rencontre des prêtres le mardi saint 7 avril 2020¹¹**, Pour le lancement du Grand Jubilé de sainte Odile le **lundi de Pâques 13 avril 2020¹²**.*

⁵ Tant que ne viendra pas l'ordre formel d'arrêter toute célébration et / ou activité, je préfère éviter toute annulation, en respectant bien sûr les consignes de sécurité d'une manière stricte (Vincent Marie MEYER).

⁶ Ce qui pourra être reporté sera reporté, après discernement avec les personnes concernées. Un exemple local : le groupe du **parcours Zachée** (treize personnes), avait prévu d'organiser le repas demandé par le parcours au presbytère Saint Aloyse (un lieu trop confiné par rapport à la situation sanitaire actuelle) et fixé au samedi 14 mars 2020. Ce repas a été reporté au mois de juin 2020 (Vincent Marie Meyer).

⁷ Toute décision d'annulation sera prise après une concertation avec les différents acteurs concernés.

⁸ Un exemple concret : Dans le cadre des trois rencontres de la **préparation au mariage**, un week-end à Marienthal avait été fixé du samedi 28 mars (13h30) au dimanche 29 mars 2020 à 17h00. Le séjour à Marienthal est supprimé pour organiser la rencontre dans un des foyers paroissiaux (Saint Aloyse est déjà réservé par un autre groupe), Saint Léon ou Saint Urbain, assez vaste pour permettre une vraie et grande distance de plusieurs mètres entre les couples. La première journée prévue pour le dimanche 15 mars 2020 au foyer Saint Aloyse a été reportée à une date ultérieure. Aucun des trois couples animateurs ne sera tenu de participer une des rencontres si elle devait avoir lieu pendant la période de quarantaine (Vincent Marie Meyer).

⁹ Cette question « des moyens modernes de communication à distance » sera débattue au sein de l'EAP... Deux des sept membres de l'EAP sont particulièrement compétents : le Père Iulian ANDREI et Louis-Xavier BRUSSET. Ils sont appelés à y réfléchir dès la réception de ce courrier.

¹⁰ A Neudorf, la **journée diocésaine des coopérateurs** ne concerne que Anne-Noëlle LESECQ.

¹¹ **Le mardi saint 07 avril 2020**. Le programme de cette rencontre au Grand-Séminaire et à la cathédrale de Strasbourg où tous les prêtres du diocèse (Bas-Rhin et Haut-Rhin) sont invités, risque de poser de graves problèmes de sécurité sanitaire. Il avait été prévu : un repas festif au Grand-Séminaire à midi, une parole de l'archevêque aux prêtres à 14h30, les vêpres à la cathédrale à 16h30, un temps d'adoration à la cathédrale entre 17h00 et 18h00, messe chrismale avec des fidèles de tout le diocèse (Bas-Rhin et Haut-Rhin) à 18h30.

¹² **Le lundi de Pâques 13 avril 2020**. Là aussi, il s'agit d'une proposition diocésaine qui concerne aussi bien les communautés de paroisses du Bas-Rhin que du Haut-Rhin.

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

Les décisions seront prises en temps utile en fonction de l'évolution de la situation.

• *Les groupes de catéchèse¹³ et les rencontres d'adolescents¹⁴ sont suspendus¹⁵.*

Mais les responsables de la pastorale et les services veilleront à mettre un lien pédagogique. L'OCA proposera des fiches pour un suivi¹⁶.

2. Pratiques à mettre en place lors des célébrations liturgiques :

Les directives précédemment données demeurent :

• *Il est demandé de s'abstenir du geste de paix¹⁷, ou de trouver une autre manière de le donner qu'à travers un contact physique comme les poignées de mains ou les embrassades.*

• *S'il y a concélébration, les prêtres et autres ministres ne communient que sous la forme de l'intinction¹⁸.*

• *La communion eucharistique ne peut être donnée que dans les mains¹⁹.*

¹³ Anne-Noëlle LESECQ, la coopératrice de la pastorale, a en charge **la pastorale des enfants**. Le principe retenu à la date d'aujourd'hui (13/03/2020), c'est de suspendre les rencontres ordinaires des enfants, même pour les groupes d'enfants qui sont à moins de dix, par mesure de prudence.

La préparation immédiate à la première des communions. Les enfants qui auront à se retrouver au cours des prochaines semaines (le samedi 14, 21, 28 mars et 04 avril 2020), sont les enfants des familles qui prendront la décision, après concertation avec Anne-Noëlle LESECQ, de maintenir la date de **la célébration de première communion**. Quatre dimanches ont été programmés : le 05 avril, le 03 mai, le 21 juin et le 28 juin 2020). Ces enfants se retrouveront ensemble le samedi matin (11h00-12h00) dans la grande salle du foyer Saint Aloyse en respectant les distances de sécurité pour lutter contre toute contamination. Le nombre d'enfants ne dépassera pas les dix (Vincent Marie Meyer).

¹⁴ Sont suspendues les activités d'**Avance au Large Collège** et d'**Avance au Large Lycée** jusqu'à la reprise des cours en collège et lycée. La rencontre de préparations à la confirmation qui est prévue pour le dimanche 22 mars 2020 sera organisée dans le cas où les jeunes décident de se présenter le samedi 6 juin 2020 pour le sacrement de la confirmation. Six jeunes sont concernés (Vincent Marie Meyer).

¹⁵ Je propose que toutes les activités « enfants » et « adolescents » (collège et lycée) soient suspendus jusqu'à la fin des vacances scolaires de Pâques, à savoir le **lundi 27 avril 2020**, sauf si les autorités publiques lèvent le principe de la quarantaine avant, ou si la quarantaine continue après cette date par décret préfectoral.

Pour les 8 jeunes qui sont appelés à faire leur **profession de foi**, Anne-Noëlle LESECQ lancera une concertation avec les parents pour voir si la date du samedi 3 mai 2020 est maintenue à l'église Saint Léon (18h00). Dans le cas du maintien, les 8 jeunes se retrouveront comme prévu le dimanche 22 mars 2020.

¹⁶ OCA = Organisation de la Catéchèse en Alsace. Anne-Noëlle LESECQ se mettra en contact avec le service diocésain pour étudier l'application chez nous des propositions diocésaines.

¹⁷ La chose est déjà acquise dans nos célébrations depuis le 9 mars. Elle ne semble pas poser de problème d'application.

¹⁸ S'il devait arriver que plusieurs prêtres et / ou diacre(s) se retrouvent ensemble à une célébration, tous les ministres ordinaires et extraordinaires de la communion communieront ensemble uniquement par intinction et un seul prêtre ou diacre (habituellement celui qui préside) consommera le sang du Christ.

¹⁹ Les fidèles qui ont l'habitude de communier sur la langue ont accepté cette directive de notre archevêque.

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

• *Il est vivement recommandé aux prêtres, aux diacres et aux ministres laïcs de la communion de se laver les mains avant de donner la communion²⁰.*

• *On videra les bénitiers présents dans l'église²¹ et on invitera les fidèles qui souhaitent de l'eau bénite à se servir au robinet de la cuve de réserve²².*

Le geste de l'aspersion pourra être pratiqué collectivement au début de la célébration.

• *Lors des funérailles, on proscrira autant que possible le passage du goupillon de main en main²³.*

• *Pour la quête, on privilégiera les formes qui ne font pas circuler les paniers de main en main²⁴, comme la procession, ou le panier à l'entrée ou à la sortie de l'église.*

• *On invitera les fidèles à se disperser dans l'ensemble de l'église²⁵, afin de tenir une distance raisonnable entre eux²⁶.*

3. Pour ce qui est du maintien ou de la suppression des offices :

²⁰ Sur notre communauté de paroisses, il a même été décidé depuis le 9 mars 2020 que le lavement des mains avec du savon se fera à la vue du public pour bien signifier notre désir de lutter contre toute contamination. Merci aux conseils de fabrique et aux sacristains qui ont préparé les choses en ce sens.

²¹ Les sacristains sont appelés à effectuer cette tâche. Les prêtres célébrants vérifieront que les bénitiers ont été vidés.

²² Les sacristains vérifieront régulièrement que la cuve de réserve ne soit pas vide.

²³ Les célébrants et les sacristains échangeront avec les services des Pompes Funèbres pour qu'il n'y ait plus d'eau bénite avant et après la célébration des funérailles. Le prêtre invitera les personnes présentes à se recueillir quelques instants devant le cercueil sans faire le geste de l'eau bénite, à cause du goupillon.

²⁴ Dans les quatre églises de Saint Aloyse, Saint Urbain, Saint Léon et Sainte Jeanne d'Arc, on laissera désormais un banc vide de deux de manière à respecter la distance minimum de sécurité d'un mètre entre les personnes et pour permettre que les quêteurs puissent passer dans la rangée laissée vide. Ainsi personne ne sera obligé de prendre le panier en main, sauf le quêteur lui-même (Vincent Marie Meyer).

²⁵ Pour **l'église Saint Urbain** où nous sommes ordinairement environ 150 chaque dimanche, voilà ce qui préconisé pour les prochains dimanches. Fortement inciter les personnes de 70 ans et plus à rester à la maison, comme le préconise le Président de la République lui-même. Cela devrait faire chuter les effectifs de 20 à 30%. L'église Saint Urbain peut accueillir jusqu'à 600 personnes assises, me semble-t-il. La centaine de personnes qui viendront à Saint Urbain (60%) seront répartis entre les 50 premiers arrivés à l'église, et les 50 suivants qui descendront dans la grande salle du sous-sol. La messe à l'église commencera à 10h30. La messe au sous-sol commencera à 10h45 (pour permettre à chacun de rejoindre la salle). Il faudra donc que pour les prochains dimanches, nous puissions compter sur **deux prêtres** (ou éventuellement un prêtre et un diacre), **un sacristain dans chaque lieu, deux lecteurs et un animateur pour les chants**.

²⁶ Au minimum un mètre entre chaque personne, devant, derrière, à droite et à gauche...

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

Dans l'Alsace, où s'applique la règle des 50 personnes²⁷, voici quelques idées pour les célébrations qui sont maintenues.

- *La question de la Semaine Sainte et de Pâques va se poser à nous très rapidement.*
- *Simplifier l'animation des messes (le moins de chants et de musique possible²⁸) et réduire l'homélie à trois minutes²⁹ pour que les rassemblements soient intenses mais brefs³⁰.*
- *Célébrer deux messes consécutives³¹ et courtes pour réduire le nombre de personnes à chaque rassemblement³².*
- *Proposer une messe supplémentaire³³ à un moment de la journée pour éviter le grand nombre.*
- *Si le rassemblement en milieu fermé devient problématique, rechercher des lieux ouverts (préau...) pour une messe en extérieur³⁴.*

Là où les messes publiques sont supprimées :

²⁷ Dans les **quatre églises**, on scotchera des numéros de 1 à 50 (déjà préparés sur des feuilles A4 par le Curé) sur **les bancs impairs** en laissant une grande distance (pourquoi pas plusieurs mètres) entre chaque personne. Ordinairement, il n'y a pas plus de **50 personnes** aux messes du samedi soir à Saint Aloyse (17h30) et Saint Urbain (18h30) et aux messes du dimanche à **Saint Aloyse** (9h30), **Sainte Jeanne d'Arc** (10h00) et **Saint Léon** (10h30).

²⁸ Proposition des responsables des chorales de Saint Urbain, Saint Aloyse et Saint Léon :
L'animation des chants ne se fera plus par la chorale rassemblée (pas assez de distance de sécurité entre les choristes) mais avec un animateur ou une animatrice. Les choristes seront présents dans la foule. Décision validée le vendredi 13 mars 2020 au soir par le Curé lors de la préparation au foyer Saint Aloyse de la vigile pascalle.

²⁹ Les différents prédicateurs seront invités à respecter cette règle des trois minutes d'une manière stricte. On pourra protester auprès du Curé si un prédicateur n'arrive pas à s'en tenir aux trois minutes.

³⁰ Les animateurs de chants veilleront à prendre des chants connus et avec ordinairement une seule strophe, tout en adaptant la longueur du chant au moment liturgique pour éviter de trop longs silences. Il en est de même pour les jeux d'orgue.

³¹ La seule église qui pourrait être concernée chez nous est **l'église de Saint Urbain**. Au lieu de prévoir deux messes courtes, intenses et brèves qui se suivent, il me semble préférable, puisque cela est possible techniquement, d'assurer deux célébrations presque en même temps (10h30 à l'église et 10h45 au sous-sol).

³² A Saint Urbain, on pourra éventuellement signaler aux fidèles la messe en portugais à 9h00 si on constate qu'il y a moins de cinquante personnes présentes. Le Curé va prendre contact avec la communauté portugaise.

³³ Pour le temps du Carême et le temps pascal 2020, l'équipe des prêtres assurent une messe dominicale **supplémentaire** sur la communauté de paroisses chaque dimanche soir à Saint Léon (19h00).

³⁴ Pour le week-end des rameaux, le samedi 04 et 05 avril 2020, comme pour la semaine sainte, on pourrait envisager de célébrer à l'extérieur, dans la cour pour Saint Urbain, sous le préau de l'école Sainte Anne pour Saint Aloyse, dans la partie verte qui sert de parking à Saint Léon) avec uniquement la liturgie de la Parole.

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

- *Laisser les églises ouvertes*³⁵.
 - *Organiser dans une église une messe avec des animateurs de célébrations de la Parole et prévoir des hosties en nombre suffisant*³⁶ *pour les porter dans les autres lieux de célébration qui suivraient.*
 - *A la suite de cette messe, organiser des rassemblements dans d'autres églises en petite assemblée locales pour une liturgie de la Parole (lecture de l'évangile, prière universelle, notre Père, communion)*³⁷.
 - *Inviter à regarder la messe télévisée*³⁸, *ou radiodiffusée*³⁹, *sur les chaînes françaises ou allemandes, publiques ou privées. En cas d'interdiction totale des offices publics et de confinement généralisé*⁴⁰ :
 - *Inviter à prier à la maison ou avec des voisins avec le soutien d'un feuillet mis à disposition à l'église toujours ouverte.*
 - *Un feuillet (Saveur d'Evangile par exemple ou un feuillet local avec l'évangile, l'homélie, la prière universelle et une méditation)*
 - *Proposer selon la même modalité privée des Laudes ou des Vêpres*⁴¹ *à domicile alors que le prêtre célébrerait à l'église avec un minimum de personnes.*
 - *Idem pour un chapelet à domicile en donnant un commentaire pour chaque mystère et des intentions particulières de prière.*
4. *Pour la visite des personnes malades ou vulnérables, il faut suivre les consignes données par la Pastorale de la Santé.*
- 5. Autres pistes susceptibles d'être développées :**
- *Prière auprès de calvaires, oratoires, chapelles en plein air.*

³⁵ Nous en resterons à la situation actuelle sur notre communauté de paroisses, à savoir trois églises ordinairement fermées, Saint Urbain, Saint Léon et Sainte Jeanne d'Arc. Par contre, l'église Saint Aloyse restera ouverte aux horaires actuels (Vincent Marie Meyer).

³⁶ Le Vendredi Saint correspond parfaitement à ce type de proposition. Nous verrons cette question en temps voulu (Vincent Marie Meyer).

³⁷ Ce type de proposition ne pourra venir que des paroissiens, en plus des célébrations déjà proposées.

³⁸ Les catholiques de France sont bien lotis puisque chacun peut suivre la messe le dimanche matin à la télévision. Les personnes de plus de 70 ans sont invitées à rester chez elle par le Président de la République.

³⁹ Je sais que Radio Maria retransmet une messe en direct chaque dimanche sur ses ondes. Les paroissiens seront informés dans la feuille du mois d'avril et par le site internet.

⁴⁰ Nous traiterons cette question si les autorités publiques interdisent tout type de célébration publique.

⁴¹ Je profite du terme « vêpres » pour signaler que le pasteur Jehan Claude HUTCHEN et moi-même, nous avons le regret de vous annoncer la **suppression des « vêpres œcuméniques de Carême »** à partir du dimanche 15 mars 2020.

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

- *Procession autour de l'église ou ailleurs dans le style des rogations.*
- *Relier deux ou trois points (calvaire, oratoire, chapelle) en faisant un chemin de prière⁴².*
- *Encourager les chrétiens à se mettre à disposition des collectivités pour rendre des services⁴³ (courses, garde d'enfants...).*
- *Pour le sacrement de réconciliation, veiller à la distance suffisante entre prêtre et pénitent⁴⁴. Si elle n'est pas possible, examiner si les conditions de l'absolution collective⁴⁵ ne sont pas constituées.*
- *Utilisation par les prêtres des formulaires de la messe adaptés aux situations d'épidémie et d'épreuve⁴⁶.*

Nota Bene : Même en cas de célébration en plein air, il est important de garder les distances de sécurité⁴⁷.

Nota Bene du Curé Vincent Marie MEYER : Merci pour votre patience et votre souplesse dans toutes les péripéties que nous allons être obligés de vivre en ce temps de crise et d'épidémie...

⁴² Dans le même esprit, le pasteur Jehan Claude HUTCHEN et moi-même, nous avons décidé de ne pas organiser cette année le « **chemin de croix œcuménique** » du **vendredi saint** 10 avril 2020 à 18h00 (Vincent Marie Meyer). Ce chemin attirait toujours au moins une centaine de personnes. Ce qui ne sera pas possible cette année.

⁴³ Le Père Iulian ANDREI s'attèlera à écrire un article en ce sens dans la prochaine feuille du mois (avril 2020) et donnera des indications pratiques sur le site internet.

⁴⁴ **Un temps de confessions individuelles** avait été prévu avant la fête de Pâques le **samedi 11 avril 2020** à l'église **Saint Aloyse** entre 9h00 et 13h00. Il faudra étudier la question concrète de la proximité entre le prêtre et le pénitent et les risques de contamination. Une autre possibilité de se confesser individuellement est proposée à Saint Aloyse au soir du **jeudi saint, le 09 avril 2020**, après la célébration de la cène du seigneur (actuellement prévue à l'église Saint Aloyse à 20h00).

⁴⁵ Mgr Luc RAVEL signale dans les directives diocésaines que les conditions d'une **absolution collective** semblent réunies en raison de la virulence de l'épidémie actuelle et de la réelle dangerosité pour le pénitent et le prêtre de se retrouver trop proche l'un de l'autre dans le cadre d'une confession individuelle. Avec les prêtres, nous allons étudier l'opportunité pastorale d'organiser une ou deux célébrations avec absolution collective avant Pâques pour cette année. Les dates et lieux de ces célébrations seront rendus publics dans les meilleurs délais par les annonces dominicales, dans la feuille du mois d'avril 2020 et sur le site internet (Vincent Marie Meyer).

⁴⁶ Effectivement, il existe des « **messes pour intentions et circonstances diverses** » dans le missel romain. La messe 19 s'intitule : « **En temps de guerre et de troubles graves** » ; la messe 22 : « **Pour le pays ou la Cité** » ; la messe 29 : « **Pour toute détresse** » ; la messe 37 : « **Pour les malades et les infirmes** » ; la messe 38 : « **Pour les mourants** » ; la messe 41 : « **Pour nos proches et nos amis** » ; la messe 44 : « **Pour demander la grâce d'une bonne mort** », pour soi-même ou pour quelqu'un d'autre. Les fidèles peuvent déposer leur demande d'intention de messe particulière auprès des secrétariats paroissiaux et / ou des prêtres. Je rappelle qu'il ne peut y avoir qu'une seule intention de messe par célébrant. **Une intention de messe correspond actuellement en Alsace à une offrande de 17 euros** (7 euros pour le conseil de fabrique de l'église où la messe sera célébrée, 8 euros pour le célébrant, 2 euros pour soutenir les prêtres les plus pauvres de France).

⁴⁷ La distance de sécurité a été fixée à au moins un mètre entre chaque fidèle.